

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL) Plan d'affectation des zones

Etat du 3 avril 2019, suite à l'approbation par la DAEC
Document indicatif dépourvu de la foi publique

Echelle 1:5'000

11 juin 2019

Mandat 19171/c
Document : Corbières_PAZ_etat_apresDAEC.mxd
Format : 10/0/0

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement, urbanisme et paysage
Rue de Jura 41, 1100 Fribourg
Téléphone 026 32 10 80
info@archam.ch, www.archam.ch

Légende

Zones d'affectation

- Zone village (ZV)
- Zone résidentielle à faible densité (RFD)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG, numérotée)
- Zone libre (ZL)
- Zone mixte (MIX)
- Zone de protection du château (CH)
- Zone de protection du paysage (PP)
- Zone de gravière I (GR I)

Autres zones

- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)

Périmètres superposés

- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection archéologique
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre de protection de l'environnement du site construit
- Permis pour l'équipement de détail (PED) obligatoire
- Périmètre à prescriptions particulières 1 selon art. 20 RCU
- Périmètre à prescriptions particulières 2 selon art. 20 RCU
- Périmètre à prescriptions particulières 3 selon art. 20 RCU
- Périmètre à prescriptions particulières 4 selon arts. 19, 23 RCU

Secteurs superposés

- Espace réservé aux eaux (avec largeur en mètres, rive gauche/droite)
- Limite de construction à l'espace réservé (4 m)
- Secteur de danger élevé
- Secteur de danger moyen
- Secteur de danger faible
- Secteur de danger indicatif
- Secteur de danger résiduel
- Secteur superposé de protection des prairies et pâturages secs
- Secteur superposé de protection de la nature
- Secteur à chauffage à distance

Éléments protégés superposés


- Chemin IVS catégorie de protection 2
- Bâtiment protégé de catégorie 1
- Bâtiment protégé de catégorie 2
- Bâtiment protégé de catégorie 3
- Boisement hors-forêt : arbre

Autres éléments superposés

- Distance depuis la route d'interdiction des ouvrants donnant sur des locaux à usage sensible au bruit (art. 33 RCU)
- Constatation de la nature forestière et dérogation à la distance de construction

Informations indicatives

- Bâtiment non cadastré
- Bâtiment
- Ligne électrique (haute tension)
- Zone "S" de protection des eaux souterraines provisoire
- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau tuyau
- Cours d'eau sous eau
- Lac
- Ligne de tir
- Site pollué



Sources des données de base pour la révision générale du PAL :
Données cadastrales : REISO SA, ingénieur géomètre officiel, 1630 Bulle / au. n° 05/13.01.01
Secteurs exposés aux dangers naturels: reproduction autorisée par la CCN/FR
Espace réservé aux eaux : S.C.I.E.F.R.
Nature et paysage: reproduction autorisée par le CNDP
Nature et paysage: inventaires forestiers: © CFEV, 2003 Berne
Chemin IVS : S.I.C.I.F. FR
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEFI FR

